

[Accueil](#) > [Formation, Réseaux Judiciaires Et Agences](#) > [Slovenia](#)Contenu fourni par
Slovénie

Formation initiale des juges et des procureurs dans l'Union européenne



Slovénie

Le Centre de formation judiciaire, qui est un établissement national de formation, dispense des formations professionnelles aux juges, aux procureurs et aux procureurs de l'État. Des formations sont dispensées régulièrement à titre de formation continue. Des formations continues régulières sont également proposées aux conseillers juridiques des tribunaux ou des parquets (qui sont en mesure de devenir juges ou procureurs).

Les formations dispensées par le Centre de formation judiciaire ne sont pas obligatoires. La seule formation obligatoire dispensée par le Centre de formation judiciaire à l'intention des juges et des procureurs est la formation de 4 jours destinée aux présidents de tribunaux et aux chefs de parquet nouvellement nommés.

La formation initiale, à savoir la phase de formation post-universitaire des futurs juges ou procureurs, est organisée par le Centre de formation judiciaire à titre de formation destinée à tous les diplômés en droit qui souhaitent se présenter à un examen juridique d'État. Un examen juridique d'État est requis pour la majorité des professions juridiques, non seulement pour les juges et les procureurs, mais également pour les avocats et les notaires.

Dernière mise à jour: 26/05/2026

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.